

ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration d'utilité publique Opération de restauration immobilière Centre-ville de Saint-Chamond

PROCES VERBAL DES OPERATIONS

AUTORITE ORGANISATRICE	Préfecture de la Loire
MAITRE D'OUVRAGE	Saint-Etienne Métropole
DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE	Du 16 octobre au 2 novembre 2020
N° DE DOSSIER	E200000 77 / 69

I - OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique prescrite par la Préfecture de la Loire a pour objet la déclaration d'utilité publique (DUP) de la première opération de restauration immobilière (ORI) portant sur le quartier centre-ville de Saint-Chamond.

II. DECISIONS ADMINISTRATIVES

- Délibération du bureau métropolitain de Saint-Etienne Métropole n° 2019-00159 en date du **16 mai 2019** approuvant le dossier d'enquête préalable à la DUP du premier programme de travaux de l'ORI du centre ville de Saint-Chamond et définissant pour chaque bâtiment à restaurer le programme de travaux à réaliser et le délai de réalisation et sollicitant le préfet de la Loire pour l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'obtention d'une DUP pour l'ORI.
- Délibération n°20019.00490 de Saint-Etienne Métropole en date **5 décembre 2019** portant sur l'attribution d'une concession d'aménagement à la SPL Cap Métropole et sur sa participation financière à la conduite de l'opération de traitement de l'habitat ancien du quartier centre-ville de Saint-Chamond.
- Décision n°E20000 77/69 du Tribunal administratif de Lyon en date du **13 août 2020** me désignant, comme commissaire enquêtrice pour procéder à cette enquête publique.
- Arrêté préfectoral n°E-2020-00028 du **22 septembre 2020** prescrivant l'ouverture de l'enquête publique et les conditions de son déroulement.

III. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

1. Préparation de l'enquête publique

Avec la préfecture de la Loire :

- Organisation de l'enquête avec **Nelly Chambon** chargée à la Préfecture de la Loire de l'organisation des enquêtes publiques **le 3 septembre** : présentation du dossier, arrêt des dates de l'enquête publique et des trois permanences ;
- Préparation de l'arrêté d'enquête publique et de l'avis d'enquête publique ;
- Envoi par la Préfecture du dossier d'enquête publique au début octobre.

Avec Cap Métropole :

- Présentation le 7 octobre 2020 du dossier et des immeubles concernés par Madame Pauline Valezy par une première visite sur place ;
- Transmission de documents complémentaires relatifs à l'ANAH-RU sur Saint-Etienne Métropole et à la démarche d'ORI sur la ville de Saint-Chamond.

Avec les services de Saint-Etienne Métropole :

Transmission de documents complémentaires relatifs aux études préalables et diagnostics de l'habitat dans la Métropole de Saint-Etienne.

2. Information de la population

Les dispositions réglementaires ont été prises pour faciliter l'information de la population et l'expression de ses observations :

Publication dans les journaux

Le premier avis :

- Le Progrès du vendredi 2 octobre 2020 ;
- L'Essor du vendredi 2 au jeudi 8 octobre 2020.

Le second avis :

- Le Progrès du vendredi 23 octobre 2020 ;
- L'Essor du vendredi 23 au jeudi 29 octobre 2020.

Affichage de l'avis d'enquête en mairie à partir du 25 septembre.

Informations complémentaires dans le journal municipal.

3. Accès au dossier d'enquête publique

Le dossier était disponible en mairie sur forme papier, sur l'écran interactif dans le hall de la mairie et accessible sur le site de Saint-Etienne Métropole et celui de l'enquête dématérialisée <https://www.registre-numerique.fr/dup-ori-saint-chamond>.

Le dossier d'enquête publique était complet et comprenait :

a. Les pièces administratives :

- L'arrêté préfectoral d'enquête publique du 21 octobre 2020 ;
- La délibération de Saint-Etienne Métropole - N°2019.00490 du 5 décembre 2019 confiant la réalisation de l'opération de traitement de l'habitat ancien dégradé du centre-ville de Saint-Chamond à la SPL Cap Métropole comme aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement.

- La délibération de Saint-Etienne Métropole - N°2019.00159 du 16 mai 2019 approuvant le dossier d'enquête publique et sollicitant du Préfet l'ouverture d'une enquête publique en vue de la DUP.
- La concession d'aménagement entre Saint-Etienne Métropole et Cap Métropole
- Le document précise les droits et obligations respectifs des parties et notamment les conditions dans lesquelles l'aménageur réalisera sa mission sous le contrôle de la Métropole : disposition générales, financières, foncières et juridiques.

b. Le registre d'enquête publique (38 pages paginés et paraphés par JB)

c. Le dossier d'enquête préalable à la DUP intitulé: « OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE QUARTIER CENTRE-VILLE A SAINT CHAMOND » (48 pages recto, format A4).

3. Ouverture et clôture de l'enquête publique :

- Le 16 octobre à 8h 30, j'ai ouvert l'enquête publique en présence de Madame Aurélie BONNARD, responsable du service urbanisme de la ville de Saint-Chamond. Dès l'ouverture j'ai constaté que le dossier d'enquête était complet. Le registre de 18 pages était paraphé par JB.
- Le 2 novembre à 17h 30, fin de la dernière permanence, j'ai paraphé le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et, en présence de Madame Aurélie BONNARD, j'ai clôturé l'enquête publique en mairie de Saint-Chamond.

4. Les permanences :

Trois permanences ont été prévues en mairie de Saint Chamond :

Vendredi 16 octobre 2020 de 8H30 à 12H où j'ai reçu 2 personnes dont une personne dont la propriété est située en dehors du périmètre de l'ORI

Mardi 27 octobre 2020 de 8H30 à 12H où j'ai reçu 2 personnes

Lundi 2 novembre de 14H à 17H 30 où je n'ai reçu personne.

Les trois permanences ont eu lieu dans une salle au 2^{ème} étage de la mairie de Saint-Chamond. Cette salle garantissait la confidentialité des entretiens et répondait aux directives imposées par la pandémie COVID : suffisamment spacieuse pour maintenir de bonnes distances avec le public reçu, facilement aérée avec ses deux fenêtres et disposant des produits sanitaires recommandés (gel hydroalcoolique, produit désinfectant pour les supports).

Remarque sur la permanence du 2 novembre

La dernière permanence prévue le 2 novembre a eu lieu dans la période du nouveau confinement décrété en raison de la pandémie COVID. Après échanges avec la Préfecture de Loire et la Compagnie des commissaires enquêteurs, j'ai accepté de tenir cette permanence. En effet, j'avais constaté lors des deux premières permanences que le dispositif sanitaire imposé était bien mis en place en mairie de Saint-Chamond et respecté à la lettre. De plus, ayant reçu deux personnes par permanence, le risque me paraissait minime.

Mon déplacement entre Saint-Etienne et Saint-Chamond a pu se faire dans le respect

des règles dans la mesure où il est prévu dans l'attestation de déplacement dérogatoire une rubrique « Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative » correspondant à la mission.

IV. BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE

1. Consultation des dossiers, bilan au 2 novembre en fin d'enquête publique sur le site dématérialisé : 34 visiteurs, 17 téléchargements et 6 visualisations. Par contre le document papier n'a pas été consulté en dehors des permanences.

2. Observations du public

Nombre de personnes reçues en permanence : 4 dont 3 d'une même famille ;

Observations formulées en permanence 1

Observations déposées sur le registre papier 0

Observations déposées sur le registre numérique 0

Notes écrites remises en permanence 1

Courriers reçus en mairie 0

Total des observations exprimées : 2

3. Les rapports d'enquête

Présentés en deux parties distinctes ces rapports ont été finalisés le 29 novembre.

1^{ère} partie I : Rapport d'enquête publique – 25 pages

2^{ème} partie : Conclusions et avis de la commissaire enquêtrice – 15 pages

4. Destinataires des documents et date de remise

Préfecture le 30 novembre 2020 : le dossier d'enquête publique complet avec les documents paraphés par JB, un exemplaire papier de mon rapport, de mes conclusions et avis, un exemplaire numérique, le présent procès verbal des opérations avec lettre de remise à Madame la Préfète.

Saint Etienne Métropole le 1^{er} décembre 2020 : le dossier d'enquête publique complet, un exemplaire papier de mon rapport et mes conclusions et avis, le procès verbal des opérations accompagnés d'un courrier de remise au président de la Métropole.

Cap Métropole - 1^{er} décembre 2020 : un exemplaire papier de mon rapport et de mes conclusions, le procès verbal des opérations accompagnés d'un courrier de remise au président de la Métropole.

Tribunal administratif de Lyon – 2 décembre 2020 : un exemplaire papier de mon rapport et de mes conclusions et avis, le procès verbal des opérations et ma demande d'indemnité accompagnés d'un courrier de remise au président du Tribunal.

Saint-Etienne, le 30 novembre 2020

